

SNES-FSU Bretagne Réunion TZR rentrée 2020



Réunion TZR – rentrée 2020

Qu'est-ce qu'un TZR ?

Cadre statutaire

ORS, indemnités, carrière

Remplacement

Affectation à l'année (AFA)

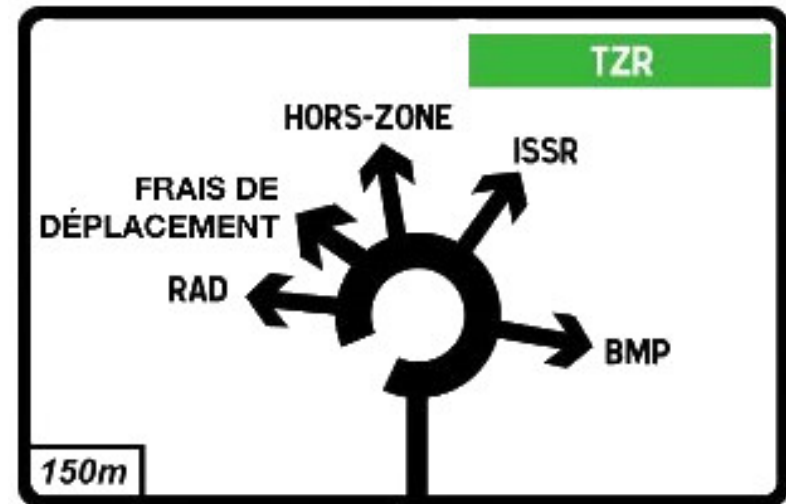
Remplacement de courte ou moyenne durée (SUP)

Suppléance dès le 31/08

Attente de suppléance

Mise en place d'une suppléance

Fin de suppléance





Réunion TZR – rentrée 2020

Qu'est-ce qu'un TZR ?

- **Fonction spécifique** d'un·e enseignant·e titulaire
- Demande historique du SNES
- Création des Titulaires Remplaçants (TR) en 1985
- Mise en place fonction TZR en 1999
- cadrage national via décrets et circulaires
- cadrage académique rappelé via « Guide du TZR »



Réunion TZR – rentrée 2020

Qu'est-ce qu'un TZR ?

- Titulaire d'une Zone jusqu'à mutation volontaire ou MCS
- Deux types d'affectations :
 - affectation à l'année (AFA)
 - remplacement de courte ou moyenne durée (REP/SUP)
- *exceptionnellement situation mixte AFA + SUP*
- Dichotomie importante sur nombre de questions et situations qui vont suivre
- Rentrée 2020 très dégradée pour les TZR et ANT



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

- Ne change globalement pas par rapport à un titulaire sur poste fixe
- Obligations réglementaires de service (ORS) : maxima de service + décharges et/ou pondérations éventuelles
- ⚠ si SUP : suppléance obligatoire sur l'intégralité du service du collègue remplacé
- Heures supplémentaires : HSA si AFA, HSE si SUP
- Temps partiel = pas d'HS



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

- Temps partiel : conditions identiques qu'un titulaire en PF.
- Droit aux indemnités usuelles identique :
 - ISOE ou IS Doc ou IS Edu
 - IMP
 - IS REP/REP+
 - IPLP
 - Indemnité de changement de résidence
- Indemnités spécifiques de TZR : FD ou ISSR



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

- **Gestion de la carrière** : spécificité du TZR,
- l'établissement de rattachement administratif (RAD)**
- La réception et la transmission de documents officiels (arrêtés, demandes) passent par le RAD.
- Casier pour le TZR.



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

→ **Déroulé de carrière** et promotions : même cadre pour le TZR (carrière en trois grades, avec 4 moments de différenciation dans la carrière).

→ **Rendez-vous de carrière** en classe normale : évolution importante de l'évaluation pour les TZR avec PPCR :

- Garantie d'être évalué.
- Mêmes grilles d'évaluation que collègues en PF.
- Entretien avec CE de l'établissement d'exercice.

⚠ Année 2019-2020 bouleversée : RDVC prolongés jusqu'au 15/01/2021.



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

→ **Mutations** : cadre identique qu'un titulaire sur PF.

⚠ Si on ne souhaite pas muter on ne redemande pas sa ZR ! Préférences à compléter.

→ Bonifications spécifiques TZR à l'intra

→ Modifications règles d'affectation depuis le mouvement 2020 pour les TZR entrants dans une zone.

→ **Droit à la formation** institutionnelle (PAF, CPF) ou syndicale (stages de l'observatoire du SNES-FSU) identique



Réunion TZR – rentrée 2020

Cadre statutaire

→ **Stages 2020-2021 du SNES-FSU Bretagne :**

« Continuité pédagogique » le jeudi 14 janvier.

avec Pascal Plantard, professeur d'anthropologie des usages numériques à l'université Rennes 2 et Danièle Linhart, sociologue du travail.

• « Handicap et Inclusion scolaire », le jeudi 8 avril

avec Jérôme Motard, responsable du groupe ASH-Inclusion scolaire au SNES-FSU et Martine Caraglio, Inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, chargée de mission pour le handicap et l'inclusion.

• « Les Neurosciences en Éducation »,

avec Emmanuel Sander, professeur à l'université de Genève, coauteur de l'ouvrage Les neurosciences en éducation, Mythes et réalités.

• « L'orientation scolaire »

avec Catherine Remermier, membre du groupe Métier du SNES-FSU et de l'équipe d'activité du CNAM



Réunion TZR – rentrée 2020

Remplacement

→ **Où ?**

- AFA dans la ZR (sauf demande)
- SUP dans la ZR ou une ZR limitrophe

→ **Sur quels niveaux ?** Tous (collège, lycée, LP, post-bac en lycée)

→ **Sur quelles disciplines ?** « Le TZR intervient sur un poste correspondant à sa qualification » = sa discipline de formation.

⚠ Affectation en LP : Lettres-Histoire pour un Cer/Agr de LM => Lettres uniquement !

⚠ Il peut y avoir affectation sur discipline connexe mais doit être conjointement vu entre CE, TZR, DPE6.

⚠ Affectation en SNT : pas vraiment de connexité.



Réunion TZR – rentrée 2020

Remplacement

- Indemnités de déplacement : deux cadres incompatibles.
- Indemnités de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR)
 - pour SUP uniquement
 - hors RAD
 - prise en compte des seuls jours de présence
 - montant variable selon distance RAD/ETB
 - paiement mensuel après attestation par le CE.
- Frais de déplacement :
 - pour AFA uniquement
 - hors RAD, hors commune du RAD, hors commune limitrophe du RAD, hors commune de résidence
 - hors ISSR (pas de cumul possible).



Réunion TZR – rentrée 2020

Remplacement

→ Indemnités de déplacement : deux cadres incompatibles.

→ **Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement**

- pour SUP uniquement
- hors RAD
- prise en compte des seuls jours de présence
- montant variable selon distance RAD/ETB
- paiement mensuel après attestation par le CE.

→ **Frais de déplacement :**

- pour AFA uniquement
- hors RAD, hors commune du RAD, hors commune limitrophe du RAD, hors commune de résidence
- hors ISSR (pas de cumul possible).

Réunion TZR – rentrée 2020

Remplacement

Tableau des montants des ISSR (taux en vigueur au 01/02/2017)

Distance entre le lieu de la résidence administrative et le lieu où s'effectue le remplacement	Taux de l'indemnité journalière par remplacement effectué
moins de 10 km	15,38 €
10 à 19 km	20,02 €
20 à 29 km	24,66 €
30 à 39 km	28,97 €
40 à 49 km	34,40 €
50 à 59 km	39,98 €
60 à 80 km	45,66 €
par tranche supplémentaire de 20 km	+6,81€



Réunion TZR – rentrée 2020

Remplacement

Frais de déplacements :

→ guide Chorus-DT pour monter des ordres de mission permanent accessible sur le site rennes.snes.edu





Réunion TZR – rentrée 2020

Affectation à l'année (AFA)

- Déclenchée avant le 02/09/2020 sinon SUP !
- Que faire ?
 - Pré-rentrée dans établissement(s) d'exercice(s)
 - Prise de contact avec le S1
 - Demande de création d'OM permanent sous conditions pour les Frais de déplacement
 - Fonctionnement classique dès la pré-rentrée :
 - ✓ vérif edt (avec heures de décharge ou pondérations éventuelles),
 - ✓ échanges équipes,
 - ✓ calendrier de l'etb, ...



Réunion TZR – rentrée 2020

Courte ou moyenne durée (SUP)

Cas d'une suppléance dès le 31/08

→ Que faire ?

- Pré-rentrée dans établissement(s) d'exercice(s)
- Prise de contact avec le S1
- Vérification EDT collègue remplacé avec impact indemnitaire (HS, ISOE PP, IS REP/+, ...) au prorata de la suppléance
- Demande d'ISSR auprès du secrétariat.
⚠ Si la SUP est prolongée jusqu'à la fin d'année, basculement en Frais de Déplacement à partir du nouvel arrêté.
- Fonctionnement classique dès la pré-rentrée :
 - ✓ échanges équipes,
 - ✓ calendrier de l'etb
 - ✓ ...



Réunion TZR – rentrée 2020

Courte ou moyenne durée (SUP)

Attente de suppléance

→ Que faire ?

- Pré-rentrée dans établissement(s) de rattachement administratif
- Prise de contact avec le S1
- Échanges avec équipe disciplinaire du RAD
- Situations très diverses selon le CE (présence imposée ou non, EDT imposé ou non, activités péda diverses)

→ **Un impératif** : « Le remplacement est prioritaire sur toute autre activité. » Attention à ne pas s'engager sur des projets ou activités sur la durée.



Réunion TZR – rentrée 2020

Courte ou moyenne durée (SUP)

Mise en place d'une suppléance

1^{ère} étape : Sollicitation du TZR par le Rectorat

⚠ information ne valant rien tant que vous n'avez pas copie de l'arrêté (par mail).

2^{ème} étape : Prise de fonctions

⚠ le CE du RAD vous remet une notification **rectorale** (« décision écrite émanant du pôle remplacement DPE6 ») et le CE de la SUP vous contacte pour l'accueil en ETB.

3^{ème} étape : Installation du TZR par l'établissement

⚠ le CE de SUP procède à l'installation via le module SUPPLE pour ISSR.

⚠ signature du PV d'installation

4^{ème} étape : édition de l'arrêté d'affectation



Réunion TZR – rentrée 2020

Courte ou moyenne durée (SUP)

Mise en place d'une suppléance

→ Délai pédagogique pour le début de la suppléance. Pas de cadrage strict dans les textes (« délai raisonnable »). Le rectorat annonce 48h week-end compris.

→ Penser à :

- ✓ edt classes
- ✓ listes élèves
- ✓ accès Pronote
- ✓ accès ENT de l'ETB
- ✓ listes manuels utilisés
- ✓ accès CDT de la classe
- ✓ échange si possible avec enseignant remplacé pour récupérer les progressions
- ✓ calendrier ETB (conseils de classe, fin de trimestre, etc.)
- ✓ échange Psy-EN si PP



Réunion TZR – rentrée 2020

Courte ou moyenne durée (SUP)

Fin de suppléance

- Si AFA : attention livrets scolaires en fin d'année
- Si SUP : Transmission des résultats d'évaluations et consignes sur W en cours/à faire. Éventuellement bulletins de fin de trimestre à compléter.



Réunion TZR – rentrée 2020 Compléments

Situation sanitaire

→ échanges avec Matthieu MAHÉO secrétaire académique du SNES-FSU et du CHSCTA

Calendrier SNES-FSU 2020-2021

→ Année d'élections internes (renouvellement des CA Académiques et nationales), congrès académique et national



snes

fsu



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

BRETAGNE

